

Bulletin d'inscription au Vide Jardin de Clohars-Fouesnant du 06 Oct. 2013



Particuliers

A retourner à :

C.J.I.C.F - chez Mr Michel CERRUTI

32 hameau de Kergarrec-Nevez - 29950 CLOHARS FOUESNANT
avec votre règlement

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le/...../..... à(.....)*

Adresse.....

CP..... Ville.....

Tél.....

Portable.....

Adresse e-mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le/...../..... par

N°immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal)

Fait à, le/...../.....

Signature :

Je réserve mètres linéaire au prix de 2,50 €/ml
soit un total de€ que je règle par chèque ci-joint
(à l'ordre de Comité de Jumelage Irlande Clohars Fouesnant).

Demande particulière

.....

**Cette attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de
la commune d'organisation : Clohars Fouesnant.**

* Veuillez préciser le département de naissance

Qu'est ce qu'un Vide-Jardin ?

Un Vide Jardin ... C'est un vide-grenier qui ne propose que
des objets liés au jardinage.

Regardez dans vos placards à outils.

Pensez à tout ce qui pourrait servir à d'autres....

Chacun peut y vendre ou échanger tout ce qui se rapporte au jardin :

- Surplus de plants, de graines, boutures
- Pots de fleurs, jardinières, suspensions, mobilier de jardin, éléments de décoration, tenues de jardin
- Livres et magazines de jardinage
- Gros matériel de jardinage : tondeuses, motoculteurs, broyeurs, scarificateurs...
- Outils de toute sortes : binettes, bêches, râteaux....
- Produits ou Transformation de produits issus du jardin : Légumes, Confitures, Miel ...

Concours d'Epouvantails

- Le concours est gratuit.
- Le concours se tiendra le dimanche 06 Octobre lors du vide Jardin organisé par le CJICF à l'espace Jeunesse de Clohars-Fouesnant, près de la place de la Mairie. La fabrication se fera à domicile. Les épouvantails devront être déposés le dimanche 06 octobre sur le site, au stand prévu à cet effet avant 12h00.
 - Chaque participant ne peut présenter qu'une seule création
 - Chaque épouvantail devra porter une étiquette avec le nom, l'adresse et l'âge de son créateur.
 - Les épouvantails seront fabriqués à l'aide de matériaux de votre choix, non dangereux et non coupants.
 - L'épouvantail doit pouvoir tenir debout et mesurer au maximum 2m.
 - Le vote est confié au public présent ce jour là, aux exposants et aux membres de l'association. Les 2 meilleures œuvres seront récompensées dans chaque catégorie :
 - catégorie enfant jusqu'à 11 ans
 - catégorie adolescent de 12 à 17ans
 - catégorie adulte (18 ans et plus)
- Chaque participant autorise l'association CJICF à utiliser les photos prises de son œuvre dans le cadre de son activité associative
- A l'issue du résultat, chaque participant récupérera son œuvre au stand.
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

Comité de Jumelage Irlande / Clohars-Fouesnant

Présidente : Elisabeth Auffret

Siège social : Mairie - Place de la mairie - 29950 Clohars-Fouesnant

Association loi 1901 inscrite au Journal Officiel le 18/04/2009

Identification RNA : W294003408

CLOHARS- FOUESNANT

ESPACE JEUNESSE PLACE DE LA MAIRIE



Sur Place,

- **Concours d'Epouvantails**
- **Buvette et Petite Restauration**

VIDE JARDIN

DE 10H00 A 17H00

DIMANCHE

06 OCTOBRE 2013

Organisé par le C.J.I.C.F

Renseignements au 06.15.15.51.40

ou

comitejumelage.cloharsfouesnant@gmail.com

Règlement et Installation

Article 1 : Cette manifestation est organisée par le Comité de Jumelage Irlande Clohars-Fouesnant, association loi 1901 et se déroulera en plein air le **dimanche 06 octobre 2013 à l'Espace Jeunesse de Clohars-Fouesnant** près de la place de la Mairie de 10h00 à 17h00.

Article 2 : Le Vide Jardin est ouvert à tous : particuliers et professionnels. Pour les particuliers, le droit de place est facturé 2,50€/ml. Pour les professionnels, le droit de place est facturé 5,00€/ml.

Article 3 : L'inscription n'est définitive qu'après paiement par l'exposant de son droit de place. Sans rappel de notre part, l'inscription est considérée comme acquise. Les demandes particulières devront être spécifiées par écrit et seront traitées par ordre d'arrivée.

Article 4 : La date limite d'inscription est fixée au **28/09/2013**.

Article 5 : Tout exposant possédera sur lui une pièce prouvant son identité. Le jour du déballage et afin de remplir le registres des vendeurs, les exposants particuliers doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire). Les commerçants, artisans et producteurs professionnels doivent être munis de tout justificatif attestant de leur statut (affiliation à la chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers...). Aucun exposant n'est accepté sans ces documents.

Article 6 : Toute sous location est interdite. Les organisateurs se donnent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant pouvant nuire à la bonne marche de cette journée sans dédommagement, ni indemnités.

Article 7 : L'exposant respectera le cadre et le matériel fournis (tables). Il s'assurera pour tout risque qu'il encourt, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisateur. Les exposants doivent être détenteurs d'une attestation de responsabilité civile.

Article 8 : Possibilité de petite restauration sur place et buvette.

Article 9 : Le droit d'entrée pour les visiteurs est fixé à 1€ (gratuit pour les moins de 16 ans). Les entrées ainsi que la vente de boissons et autres encas seront affectés à la gestion de l'association CJICF.

Article 10 : L'installation et le déballage doivent s'effectuer à 8h30 pour les professionnels et à partir de 9h00 pour les particuliers. Le site ouvre ses portes au public de 10h à 17h00. Les exposants s'engagent à rester jusque 17h00, heure à laquelle les exposants pourront ranger leur stand. Les exposants sont tenus de laisser vide et propre leur emplacement après emballage. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite.

Article 11 : Le public doit accéder facilement au prix des produits exposés ou à la mention « à échanger ».

Article 12 : La vente d'animaux vivants seront strictement interdits sur le site.

Article 13 : Si l'annulation du Vide Jardin est décidé par le CJICF, les participants seront prévenus au plus tard la veille de l'évènement, et le remboursement sera intégral. Si le désistement est du propre chef de l'exposant alors il ne sera pas procédé au remboursement.

Article 14 : Un concours d'épouvantails est proposé. La participation au concours implique l'acceptation sans réserves du règlement (voir au verso).

Article 15 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 16 : Le présent règlement est à disposition sur le site de l'association à l'adresse <http://cjicf.canalblog.com/>, à l'entrée de la manifestation et à la buvette le jour même de la manifestation ainsi que sur les bulletins d'inscription.

Bulletin d'inscription au Vide Jardin de Clohars-Fouesnant du 06 Oct. 2013 Professionnels



A retourner à :

C.J.I.C.F - chez Mr Michel CERRUTI

32 hameau de Kergarrec-Nevez - 29950 CLOHARS FOUESNANT
avec votre règlement

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la société/Association : (*Raison Sociale*)

N° de registre du commerce/des métiers :

..... de

dont le siège est au (*adresse*)

ayant la fonction de dans la personne morale.

Adresse du représentant

CP Ville

Tél.

Portable

Adresse e-mail

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le/...../..... par

N°immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers

Fait à, le/...../.....

Signature :

Je réserve mètres linéaire au prix de 5,00 €/ml soit un total de€ que je règle par chèque ci-joint (à l'ordre de Comité de Jumelage Irlande Clohars Fouesnant).

Demande particulière

Cette attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation : Clohars Fouesnant.